



DEC105290INC

Décision portant nomination de Madame BARRA-MATRECHARD Séverine en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame BARRA-MATRECHARD Séverine, chargée de recherche 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour le l'institut de chimie, **du** 1^{er} janvier 2011 **au** 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet d'assurer la coordination de l'année internationale de la chimie pour l'INC.

Pour l'exercice de cette mission, Madame BARRA-MATRECHARD Séverine demeure affectée à l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) – UMR8214, UNIVERSITE DE PARIS 11 PARIS-SUD, Bâtiment 210, 91405 ORSAY CEDEX

Art. 2 – **Du** 1^{er} janvier 2011 **au** 31 décembre 2011, Madame BARRA-MATRECHARD Séverine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs